

2022 496

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 22
Représentés : 11

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 04/10/2022

Date d'affichage : 05/10/2022

de la commune de COGOLIN

Séance du mardi 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la BASTIDE PISAN, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS :

Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Erwan DE KERSAINTGILLY – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Audrey MICHEL – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Philippe CHILARD –

POUVOIRS :

Christiane LARDAT à Jean-Paul MOREL / Liliane LOURADOUR à Franck THIRIEZ / Jacki KLINGER à Patrick GARNIER / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Isabelle BRUSSAT à Sonia BRASSEUR / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Audrey TROIN / Isabelle FARNET-RISSO à Mireille ESCARRAT / Kathia PIETTE à Patrick HERMIER / Bernadette BOUCQUEY à Olivier COURCHET / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADÉ /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

L'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales autorise un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres, en dehors des compétences transférées, de se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, la communauté de communes et les communes de Cavalaire, Cogolin, La Croix-Valmer, La Garde Freinet, Gassin, La Mole, Le Plan-de-La-Tour, Le Rayol-Canadel, Sainte-Maxime et Saint-Tropez décident de créer à compter du 1^{er} janvier 2023, un service commun « Fiscalité » ayant pour objectif :

N° 2022/10/11-01

CREATION D'UN SERVICE COMMUN « FISCALITE » ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ ET LES COMMUNES MEMBRES

2022 496

N° 2022/10/11-01

CREATION D'UN SERVICE COMMUN « FISCALITE » ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ ET LES COMMUNES MEMBRES

- d'améliorer la connaissance des données de fiscalité locale via un suivi analytique du tissu fiscal territorial année après année ;
- et d'optimiser les bases fiscales du territoire pour un meilleur dynamisme.

Le périmètre du service commun n'étant pas figé, l'adhésion reste ouverte à toutes les communes membres de la communauté de communes au 1^{er} janvier de chaque année.

Ce travail mutualisé pouvant donner lieu à plusieurs formes d'interventions, il est proposé de définir le service commun sur la base des 3 principaux axes de travail suivants :

- Mission 1 : Observatoire fiscal : produire des analyses et des diagnostics pour les communes adhérentes au service commun. Toute commune adhérente au service bénéficie de ce socle commun de prestations.
- Mission 2 : Optimisation des bases fiscales : repérer et corriger les anomalies fiscales en vue d'une équité fiscale territoriale et ainsi éviter une hausse des taux.
- Mission 3 : Réalisation de travaux complémentaires sur demande d'une commune : toute commune signataire de la convention a la faculté de faire appel ponctuellement à cette prestation. Ces travaux spécifiques feront l'objet d'une définition conjointe au regard de leur faisabilité technique et du plan de charge de travail du service commun.

Sur la base des éléments susvisés et dans le cadre d'échanges avec les communes, il a été établi un projet de schéma d'organisation du service commun « Fiscalité » avec ses modalités financières, retranscrit dans la présente convention, soumise à l'approbation du conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-4-2,

Vu le projet de convention type portant création du service commun « Fiscalité » joint ;

Considérant que les communes de de Cavalaire, Cogolin, La Croix-Valmer, La Garde Freinet, Gassin, La Mole, Le Plan-de-La-Tour, Le Rayol-Canadel, Sainte-Maxime et Saint-Tropez ont manifesté leur intérêt pour adhérer au service commun « Fiscalité » ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'améliorer la connaissance des données de fiscalité locale via un suivi analytique du tissu fiscal territorial ;

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Affiché le 20 OCT. 2022

ID : 083-218300424-20221011-DCM20221011_01-DE

2022 496

N° 2022/10/11-01

CREATION D'UN SERVICE COMMUN « FISCALITE » ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ ET LES COMMUNES MEMBRES

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de créer avec la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez et les communes membres intéressées un service commun « Fiscalité » à compter du 1^{er} janvier 2023,

APPROUVE la convention portant création du service commun « Fiscalité » entre la communauté de communes et les communes membres intéressées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.

Le maire,

Marc Etienne LANSADRE



Le secrétaire

Geoffrey PECAUD